

COUR D'APPEL DE PARIS

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

PARQUET NATIONAL FINANCIER



Appel à candidatures pour un emploi de juriste assistant au parquet national financier

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Créé par la loi du 6 décembre 2013, le parquet national financier est un parquet autonome, compétent sur tout le territoire national. Il a pour mission de lutter contre la grande délinquance économique et financière.

Saisi des affaires les plus complexes qui requièrent un haut niveau de technicité, il intervient pour trois domaines d'infractions : les atteintes à la probité (corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, favoritisme, détournement de fonds publics), les atteintes aux finances publiques (fraudes fiscales aggravées, escroqueries à la TVA en bande organisée) et les atteintes au bon fonctionnement des marchés financiers (délits d'initié, manipulation de cours, etc.).

Composé de 18 magistrats, le parquet financier traite aujourd'hui 510 affaires dont une part significative comporte une forte dimension internationale impliquant des échanges réguliers avec les autorités judiciaires étrangères.

Il est installé au 20ème étage du nouveau tribunal dans le 17ème arrondissement de Paris.

DESCRIPTION DU POSTE

Le juriste assistant a pour mission d'apporter son concours aux magistrats dans le traitement des dossiers d'une particulière technicité. Il apporte une assistance précieuse dans l'exploitation, l'analyse juridique, la préparation et la rédaction de documents de tous ordres.

Le juriste assistant affecté au parquet national financier sera chargé d'apporter son appui dans le traitement des procédures d'atteintes à la probité (corruption, détournement de fonds publics, prise illégale d'intérêts, etc.) et des procédures d'atteintes aux finances publiques (fraude fiscale, escroquerie à la TVA) et dans la réalisation des saisies conservatoires sur les biens mobiliers et immobiliers des personnes mises en cause.

Il exercera les missions suivantes :

- l'examen des plaintes et des signalements, de courriers et la rédaction de notes d'analyse ;
- la participation à l'analyse des éléments de preuve recueillis, notamment à l'occasion des perquisitions (mails, documents, notes internes, pièces bancaires, etc.), afin d'identifier les différents éléments susceptibles de caractériser le schéma de fraude ou de corruption;

- la préparation des requêtes aux fins de saisie conservatoire des comptes bancaires, des titres financiers, des biens immobiliers et des objets de valeur en lien avec les personnes mises en cause; le suivi des mesures d'exécution avec l'AGRASC, l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués;
- l'analyse des retours d'enquêtes confiées aux services de police spécialisés, la rédaction de notes d'analyse et l'établissement de documents de synthèse proposant des investigations techniques complémentaires ;
- le suivi des mesures patrimoniales de l'enquête préliminaire jusqu'à l'audience.

COMPÉTENCES REQUISES

Le juriste assistant devra disposer au moment de son recrutement, au choix :

- soit d'un doctorat en droit;
- soit d'un niveau universitaire BAC + 5 dans un domaine juridique ou assimilé (école de commerce, Sciences Po) avec deux années d'expérience professionnelle.

Le poste exige de très bonnes qualités rédactionnelles, d'analyse et d'organisation et le sens du travail en équipe.

La connaissance de la procédure pénale ou du monde de l'entreprise serait un atout.

POSITION ADMINISTRATIVE

Conformément à son statut prévu aux articles R123-30 et suivants du code de l'organisation judiciaire, le juriste assistant est recruté en qualité d'agent contractuel de l'État relevant de la catégorie A pour une durée de trois années, renouvelable une fois. Il bénéficie d'une rémunération globale annuelle brute comprise entre 25 000 et 30 000 euros.

Un recrutement en qualité de magistrat sera ultérieurement envisageable, sous condition d'âge, d'expérience professionnelle et de l'avis favorable de la commission d'avancement à une nomination directe en qualité d'auditeur de justice dans les conditions édictées à l'article 18-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature.

CONTACT

Pour toute demande, vous pouvez joindre Jean-Marc Toublanc, secrétaire général du parquet national financier, par mail (jean-marc.toublanc@justice.fr) ou par téléphone (01.44.32.99.76).

Les candidatures, accompagnées d'un CV et d'une lettre de motivation, sont à adresser à cette même adresse : jean-marc.toublanc@justice.fr.